

## Rapport d'Activité 2024

### 1- Rapport Moral

Chères adhérentes, Chers adhérents,

Je vous remercie d'être venus toujours aussi nombreux. Nous sommes réunis ce jour pour l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'association.

Je tiens à remercier l'association Adages pour la mise à disposition de cette salle.

Les rapports d'activités qui vous seront exposés par la suite vous permettront de constater toute l'activité réalisée durant l'année 2024. C'est pour cette raison que dans ce Rapport Moral, je n'aborderai que l'essentiel. Tout ceci a pour objectif, simplifier notre vie au quotidien de personne en situation de handicap.

- Les services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile ont vu l'arrivée d'une nouvelle Directrice et de nouvelles collaboratrices composées par des responsables de secteur et des assistantes techniques.
- Les services médicaux-sociaux :
  - l'Accueil de Jour de Sète a poursuivi ses nombreuses activités avec toujours autant de réussites et de talents révélés lors des différents ateliers peinture, dessin, poterie et autres...
  - Le SAMSAH ainsi que le SAVS et l'Equipe Evaluation ont continué leurs missions avec constance et application au bénéfice de leur bénéficiaire.
- La Vie Associative a poursuivi ses animations de loisirs et de partage avec toujours autant d'évènements heureux accompagnés de réussites auprès des adhérents.
- L'activité transport pour les différents établissements s'est maintenue, ainsi que les transports scolaires. Il en est de même pour tous les autres services subventionnés et ceux soumis à un marché public. Il est à noter qu'un seul service reste très préoccupant : le service M3M, qui manque considérablement de moyens pour répondre à la demande de nos adhérents. Comment y répondre, d'autant plus que la subvention n'a pas augmenté depuis 2021. On sait faire fonctionner un service, mais sans ressources, il n'y a pas de miracle ! Cette situation génère un trop grand nombre de refus pour que nous puissions vivre une vie sociale comme tout un chacun !
- Un nouveau logiciel de planification portant le nom XE en remplacement du précédent nommé Titus devenu obsolète a été installé sur tous les dispositifs d'Aide et d'Accompagnement à la Mobilité. Celui-ci présente de nouvelles fonctionnalités pour les conducteurs, les planificateurs et les adhérents.
- Les Pays de l'Or ont lancé une consultation qui concernait Bus à la Demande et le dispositif d'Aide et d'Accompagnement à la Mobilité. Et de nouveau, ils nous ont retenu. Tout ceci témoigne la confiance par la collectivité de la qualité du service rendu auprès des bénéficiaires !

- L'Établissement d'Accueil Médicalisé, tenu avec souplesse et professionnalisme très apprécié par les résidents, a atteint ses objectifs. pour leur bien-être de vie et une préparation en milieu ordinaire (type appartement).
- Et je n'oublie pas tous les services supports, les ressources humaines, la paye, le contrôle de gestion, la comptabilité qui oeuvrent sans relâche au quotidien, certes moins visibles mais tout aussi important que ceux que je viens de citer. Et je tiens à saluer la Direction Générale dont l'engagement sans relâche permet à l'association de rayonner.
- La transformation numérique de l'association se poursuit et s'inscrit dans la continuité de recherche d'efficience des services avec pour objectif fiabiliser et approfondir et faciliter avec un gain de temps le traitement de l'information.
- Le recrutement est moins problématique, mais demeure fragile ! Je ne sais pas si nous retrouverons un jour les moyens qui se présentaient avant COVID !
- Sur le plan immobilier, de nouveaux locaux ont enfin été trouvés pour l'antenne de Béziers qui regroupe le service d'Aide à Domicile et le dispositif Mobilité ; ce qui a permis un déménagement fin de l'été sur la commune de Boujan-sur-Libron, située dans l'Agglomération de Béziers Méditerranée. L'amélioration de la qualité de vie au travail avec plus d'espace et de confort a été pris en compte ainsi que l'accueil des bénéficiaires.
- Par ailleurs, la recherche de nouveaux locaux s'est concrétisée pour les services de Thau sur Sète puisque j'ai signé l'acte d'acquisition.
- Enfin, l'année 2024 a été particulièrement prolifique avec l'extension rue Fizeau et la rénovation des locaux du siège, travaux qui permettront d'améliorer positivement les conditions de travail des salariés ainsi que les conditions d'accompagnement et l'accueil des personnes en situation de handicap. De même, sur le site d'Alès, où les locaux réhabilités par l'association Artes-Les Olivettes qui nous accueillent, nous ont été livrés.

Je tiens à remercier tous les administrateurs pour leur dévouement souvent silencieux, essentiel qui permet à l'association de fonctionner et de rester fidèle à ses valeurs. Grâce à votre travail constant et vos décisions nous avons pu mener à bien de nombreux projets. Être administrateur bénévole, c'est bien plus que siéger à un conseil d'administration. C'est veiller à la bonne gouvernance et parfois même endosser plusieurs rôles à la fois, et surtout des responsabilités !

Nous devons nous adapter dans ce monde qui évolue à « la vitesse grand V » , tout en gardant notre socle et nos valeurs associatives qui font ce que nous sommes !

La persévérance, c'est ce qui rend l'impossible possible et le probable plausible !!!

Je remercie tous les salariés de l'association qui oeuvrent sans relâche et avec implication et générosité pour simplifier notre quotidien !

Merci.

## Rapport d'Activité 2024

### 1- Rapport Moral

Chères adhérentes, Chers adhérents,

Je vous remercie d'être venus toujours aussi nombreux. Nous sommes réunis ce jour pour l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'association.

Je tiens à remercier l'association Adages pour la mise à disposition de cette salle.

Les rapports d'activités qui vous seront exposés par la suite vous permettront de constater toute l'activité réalisée durant l'année 2024. C'est pour cette raison que dans ce Rapport Moral, je n'aborderai que l'essentiel. Tout ceci a pour objectif, simplifier notre vie au quotidien de personne en situation de handicap.

- Les services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile ont vu l'arrivée d'une nouvelle Directrice et de nouvelles collaboratrices composées par des responsables de secteur et des assistantes techniques.
- Les services médicaux-sociaux :
  - l'Accueil de Jour de Sète a poursuivi ses nombreuses activités avec toujours autant de réussites et de talents révélés lors des différents ateliers peinture, dessin, poterie et autres...
  - Le SAMSAH ainsi que le SAVS et l'Equipe Evaluation ont continué leurs missions avec constance et application au bénéfice de leur bénéficiaire.
- La Vie Associative a poursuivi ses animations de loisirs et de partage avec toujours autant d'évènements heureux accompagnés de réussites auprès des adhérents.
- L'activité transport pour les différents établissements s'est maintenue, ainsi que les transports scolaires. Il en est de même pour tous les autres services subventionnés et ceux soumis à un marché public. Il est à noter qu'un seul service reste très préoccupant : le service M3M, qui manque considérablement de moyens pour répondre à la demande de nos adhérents. Comment y répondre, d'autant plus que la subvention n'a pas augmenté depuis 2021. On sait faire fonctionner un service, mais sans ressources, il n'y a pas de miracle ! Cette situation génère un trop grand nombre de refus pour que nous puissions vivre une vie sociale comme tout un chacun !
- Un nouveau logiciel de planification portant le nom XE en remplacement du précédent nommé Titus devenu obsolète a été installé sur tous les dispositifs d'Aide et d'Accompagnement à la Mobilité. Celui-ci présente de nouvelles fonctionnalités pour les conducteurs, les planificateurs et les adhérents.
- Les Pays de l'Or ont lancé une consultation qui concernait Bus à la Demande et le dispositif d'Aide et d'Accompagnement à la Mobilité. Et de nouveau, ils nous ont retenu. Tout ceci témoigne la confiance par la collectivité de la qualité du service rendu auprès des bénéficiaires !

- L'Établissement d'Accueil Médicalisé, tenu avec souplesse et professionnalisme très apprécié par les résidents, a atteint ses objectifs. pour leur bien-être de vie et une préparation en milieu ordinaire (type appartement).
- Et je n'oublie pas tous les services supports, les ressources humaines, la paye, le contrôle de gestion, la comptabilité qui oeuvrent sans relâche au quotidien, certes moins visibles mais tout aussi important que ceux que je viens de citer. Et je tiens à saluer la Direction Générale dont l'engagement sans relâche permet à l'association de rayonner.
- La transformation numérique de l'association se poursuit et s'inscrit dans la continuité de recherche d'efficience des services avec pour objectif fiabiliser et approfondir et faciliter avec un gain de temps le traitement de l'information.
- Le recrutement est moins problématique, mais demeure fragile ! Je ne sais pas si nous retrouverons un jour les moyens qui se présentaient avant COVID !
- Sur le plan immobilier, de nouveaux locaux ont enfin été trouvés pour l'antenne de Béziers qui regroupe le service d'Aide à Domicile et le dispositif Mobilité ; ce qui a permis un déménagement fin de l'été sur la commune de Boujan-sur-Libron, située dans l'Agglomération de Béziers Méditerranée. L'amélioration de la qualité de vie au travail avec plus d'espace et de confort a été pris en compte ainsi que l'accueil des bénéficiaires.
- Par ailleurs, la recherche de nouveaux locaux s'est concrétisée pour les services de Thau sur Sète puisque j'ai signé l'acte d'acquisition.
- Enfin, l'année 2024 a été particulièrement prolifique avec l'extension rue Fizeau et la rénovation des locaux du siège, travaux qui permettront d'améliorer positivement les conditions de travail des salariés ainsi que les conditions d'accompagnement et l'accueil des personnes en situation de handicap. De même, sur le site d'Alès, où les locaux réhabilités par l'association Artes-Les Olivettes qui nous accueillent, nous ont été livrés.

Je tiens à remercier tous les administrateurs pour leur dévouement souvent silencieux, essentiel qui permet à l'association de fonctionner et de rester fidèle à ses valeurs. Grâce à votre travail constant et vos décisions nous avons pu mener à bien de nombreux projets. Être administrateur bénévole, c'est bien plus que siéger à un conseil d'administration. C'est veiller à la bonne gouvernance et parfois même endosser plusieurs rôles à la fois, et surtout des responsabilités !

Nous devons nous adapter dans ce monde qui évolue à « la vitesse grand V » , tout en gardant notre socle et nos valeurs associatives qui font ce que nous sommes !

La persévérance, c'est ce qui rend l'impossible possible et le probable plausible !!!

Je remercie tous les salariés de l'association qui œuvrent sans relâche et avec implication et générosité pour simplifier notre quotidien !

Merci.

## **2- Dispositif d'Aide et Accompagnement à la Mobilité**

### **✓ Contexte général**

- Baisse d'activité globale de 8,2 % par rapport à 2023, et -9,6 % par rapport à 2019 (année de référence avant COVID).
- La Métropole de Montpellier connaît une chute marquée de -18 %, due au gel des subventions depuis 2022, entraînant des suppressions de postes et de véhicules.
- En revanche, tous les autres territoires progressent globalement de 4,3 %.

### **▸ Offre de services**

- 86 000 missions réalisées pour les établissements spécialisés.
- Bus à la Demande et Transport Adapté sur l'Agglomération du Pays de l'Or renouvelés pour 6 ans à compter de 2025.
- Mise à disposition de véhicules aménagés (160 en 2024).
- Transport scolaire spécialisé : 300 enfants transportés dans l'Hérault.

### **▸ Numérisation / Transformation digitale**

- Migration réussie vers le logiciel XE (remplace TITUS) :
  - Notifications automatiques
  - Feuilles de route numériques
  - Réservations via application mobile
  - Statistiques personnalisées via Power BI
  - Accessibilité RGAA renforcée

### **▸ Ressources humaines et formations**

- Recrutement piloté par une chargée dédiée.
- Formations systématiques :
  - Conduite / Éco-conduite
  - Gestes et postures
  - PSC1 – Premiers secours
  - Connaissance du handicap
  - Risques routiers (en lien avec la gendarmerie)

### **▸ Parc de véhicules**

- Flotte en modernisation écologique :
  - 42 % des véhicules sont « propres » (électriques ou bioéthanol)
  - Parc globalement jeune (moyenne entre 1,1 et 4,4 ans selon les zones)

### **3. Service Médico-Sociaux**

#### **A. EAM du Millénaire**

##### **Activité**

- 4 201 journées avec un taux d'occupation de 99% / 146 journées réalisées en plus que le prévisionnel arrêté avec les Autorités de Tarification
- Activité record pour l'EAM

##### **Résident**

Capacité de 13 places / accueil de personnes en situation de handicap s'inscrivant dans un projet scolaire, universitaire, professionnel ou de préparation pour une vie à domicile. Il est un tremplin vers l'insertion, en attendant un logement indépendant.

Toutes les chambres ont été occupées, 16 personnes ont été accueillies au cours de l'année :

- 14 personnes en séjour permanent -> départ d'un résident aménagement dans un logement autonome, admission d'une nouvelle résidente
- 2 personnes en séjour temporaire -> lors de la libération ponctuelle de chambres

18 séjours ont ainsi été réalisés : 14 séjours en permanent et 4 séjours en temporaire.

##### **Projet d'insertion**

Au 31 décembre 2024, sur les treize personnes admises :

- 15% poursuivaient un cursus scolaire-universitaire,
- 23% avaient un projet professionnel,
- 62% avaient pour objectif de développer leur autonomie, leurs apprentissages, de se préparer pour une vie autonome.

Il est à préciser que la majorité des personnes accueillies ayant terminé leurs études reste au sein de l'Établissement, afin de se préparer pour une vie autonome – un aménagement dans un logement.

##### **Instance conseil de la vie sociale (CVS)**

3 réunions se sont tenues au cours de l'année durant lesquelles plusieurs thématiques ont été abordées autour :

- de la réglementation,
- de travaux réalisés sur site,
- de l'hygiène,
- des animations et ateliers souhaités par les résidents, qui ont été organisés : ateliers culinaires, de bien-être, des animations,
- des achats de petits équipements,
- des budgets...

##### **Démarche d'amélioration continue de la qualité**

Pilotage opérationnel et le suivi du Plan d'action qualité effectué par la Responsable de service, en lien avec la Chargée de mission

Groupes de travail définis chaque fois qu'il est nécessaire d'aborder une thématique spécifique, dans le prolongement des objectifs des fiches actions, qui sont la déclinaison du Plan d'Action Qualité

Poursuite d'actions sur le plan de la **gestion des risques, d'information, d'informatisation des données, de formations à des destinations des professionnels**

#### **Evolution et perspectives**

##### **Nouveau projet architectural de l'EAM**

Re-localisation à CASTELNAU-LE-LEZ (acquisition d'un terrain le 19 octobre 2023) et augmentation de la capacité d'accueil, en raison des caractéristiques fonctionnelles et architecturales du bâtiment existant vieillissantes et tendant à être obsolètes

Cette construction a pour objectif d'assurer un accompagnement optimal des résidents, en termes de fonctionnalité et confort d'usage, d'accessibilité et déplacements, d'intégration des aides techniques, de surfaces adaptées au handicap, d'ambiances, d'espaces extérieurs, de tramway à proximité.

Elle permet de répondre aux besoins verbalisés par les résidents et les salariés.

## **B. Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile**

L'année 2024 a été, une fois encore, une année de défis.

Des défis pour notre secteur, pour nos équipes, mais surtout, des défis que nous avons su relever collectivement, avec conviction et avec cœur.

Dans un contexte toujours plus complexe — avec des difficultés de recrutement, une pression budgétaire constante, et des situations de plus en plus lourdes à accompagner — notre Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, le SAAD, est resté fidèle à ce qui fait sa force : l'humain.

Notre mission est claire : être présents, jour et nuit, auprès de celles et ceux qui vivent avec un handicap, ou une situation de grande dépendance, et offrir ainsi un accompagnement digne, attentif, respectueux du rythme et du choix de chacun.

Et cela, nos équipes le font avec une énergie admirable, souvent dans l'ombre, mais toujours avec une immense humanité.

Depuis 2023, et avec une intensification en 2024, grâce au soutien de la **Dotacion Qualité**, nous avons pu mettre en place des actions concrètes pour améliorer à la fois la qualité du service et les conditions de travail :

- Un poste d'ergothérapeute pour faciliter l'adaptation des logements et renforcer la prévention, et un poste de chargé de mission pour renforcer l'attractivité des métiers de l'accompagnement, ont été créés ;
- Nous revoyons nos outils numériques pour mieux coordonner nos interventions,
- Des mesures concrètes ont été mises en place pour mieux accueillir les nouveaux professionnels et leur donner envie de rester,
- Nous avons également renforcé les temps d'échange et de formation, car c'est aussi dans l'écoute et le partage d'expérience que se construit un accompagnement de qualité.

Oui, 2024 a été une année dense.

Et si l'activité a connu une légère baisse – un peu plus de 4 % – cela n'a pas entamé notre engagement.

212 731 heures ont été réalisées sur l'ensemble du département, et plus de 7 000 heures ont été consacrées à notre **Unité de Logements et de Services**, à Castelnau-le-Lez, exemple vivant que d'autres manières d'habiter sont possibles pour les personnes en situation de handicap.

Cette année encore, nous avons travaillé main dans la main avec nos partenaires : les centres de rééducation, les services sociaux, et autres acteurs du médico-social.

Parce que personne ne peut accompagner seul, et que c'est en partageant nos savoirs et nos forces que nous répondons au mieux aux besoins des personnes.

Pour 2025, nous avons cinq priorités, simples mais essentielles :

- Soutenir nos intervenants et améliorer leur quotidien,
- Mieux couvrir le territoire et assurer l'équité d'accès,
- Mieux répondre aux situations complexes,
- Soutenir les aidants familiaux,
- Et rompre l'isolement, qui touche encore trop souvent nos bénéficiaires.

Chacun de ces axes est une manière de dire que l'autonomie ne se décrète pas, elle s'organise, elle se soutient, elle s'accompagne.

Alors je veux, en votre nom à tous, remercier chaleureusement les équipes, les partenaires, les bénévoles, et bien sûr, les bénéficiaires, qui nous rappellent chaque jour pourquoi notre engagement a du sens.

En 2025 comme en 2024, nous continuerons à faire vivre nos valeurs : proximité, respect, solidarité, et innovation.

### **C. Service d'Accueil de Jour Etang de Thau**

L'activité d'Accueil De Jour représente une forme d'accueil temporaire, dont l'objectif principal est de développer ou de maintenir les acquis et l'autonomie des personnes accueillies tout en facilitant et préservant l'intégration sociale.

Les objectifs poursuivis par l'A D J sont de contribuer :

- Au développement, à l'épanouissement et à la réalisation de toutes les potentialités,
- A l'amélioration de la qualité de vie de la personne handicapée,
- A la préservation et au renforcement des liens familiaux et permettre une pause à l'accompagnant habituel,
- A renouer une vie sociale et à la développer,
- A participer à des activités diverses pour le plaisir ou dans un but thérapeutique.

Différentes activités sont planifiées et proposées tout au long de la semaine sous forme d'ateliers.

#### **Quelques chiffres**

Au 1er janvier 2024, le service comptabilisait 17 bénéficiaires inscrits et actifs, pour atteindre 21 personnes à la fin de l'année.

Ainsi 4 nouvelles personnes ont pu être accueillies au cours de l'année.

Le taux d'occupation reste fragile puisqu'il atteint 57,6 %.

Le quartier dans lequel est implanté l'A D J continue à rester un frein sur les probables nouvelles admissions.

Le dépôt du permis de construire a été effectué en fin d'année 2024 pour un bâtiment d'une superficie d'environ 450 m<sup>2</sup> avec un espace extérieur dans le quartier des Eaux Blanches à Sète. Une livraison est annoncée à la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2026.

L'équipe de l'ADJ a connu de nouveaux changements au cours de l'année 2024 tant dans l'encadrement que dans l'équipe d'animation. Elle a été renouvelée et en fin d'année 2024, elle était composée de :

- une Cheffe de bureau,
- une secrétaire,
- deux monitrices éducatrices,
- deux accompagnantes éducatives et sociales et
- d'un agent d'entretien.

Une équipe des 3 conducteurs assure un roulement pour le transport des personnes accueillies à l'ADJ.

Au cours de cette année 2024 et malgré le turn over, l'ensemble des professionnels a été attaché à proposer des activités de qualité, variées et appréciées.

## **Actualités 2024**

### **Des ateliers pour tous ...**

Trois grands axes sont proposés pour que chaque personne accueillie puisse suivre les activités :

- Sport et Bien-être, lors d'activités ou de compétitions sportives organisées via une convention avec le Comité Départemental Handisport de l'Hérault ;
- Arts créatifs, manuels et expressions diverses (Bénévol'Art, théâtre ...) ;
- Culture et activités ludiques (ça se discute, Café Littéraire ...).

### **Des moments forts...**

#### **2024 : L'année des JO et Jeux paralympiques :**

Les bénéficiaires se sont investis pour exposer leurs œuvres (photos et pyrogravures) à l'Atrium de la Maison Départementale des Sports de Montpellier avec pour titre de l'exposition : « les anneaux de l'égalité ».

#### **Concert « La route au large » :**

Suite à une après-midi en catamaran et la création sur plusieurs mois d'une chanson avec l'association « Cap au large », les bénéficiaires ont présenté sur scène leur chanson au théâtre de la mer de Sète.

#### **L'engagement bénévole :**

- dons des créations de bijoux et fondants parfumés à la Ligue contre le Cancer dans le cadre d'Octobre Rose.
- dons de bonnets, couvertures, bandeaux de peau à peau confectionnés pour des familles dans le besoin en partenariat avec le service Maternité du CHU Arnaud de Villeneuve.

Une année 2024 bien remplie où chaque personne a pu trouver son compte grâce à la diversité des ateliers proposés, aux différents partenariats et aux sorties à la fois ludiques et culturelles.

#### **Perspectives 2025 :**

Elles s'orientent vers de nouveaux partenariats, une adaptation des activités tournée vers la prise en compte de l'avancée en âge des bénéficiaires et un accompagnement pour « l'après ADJ », et une préparation du futur bâtiment très attendu par les bénéficiaires et les professionnels.

Sans oublier l'évaluation, sous l'égide de la Haute Autorité de Santé, de nos activités et de notre démarche d'amélioration continue de la qualité prévue en septembre 2025.

#### **D. Service Évaluation PCH**

Le service Évaluation a pour objet, par conventionnement avec la MDPH de l'Hérault, de définir les besoins de la personne en termes d'aide humaine, d'aide technique, d'aménagement du logement et du véhicule, de charges spécifiques et exceptionnelles.

Il a été créé en 2007.

La convention s'est poursuivie avec un objectif de 290 évaluations sur l'année.  
L'équipe a réalisé l'objectif prévu sur l'année 2023.

L'équipe pluridisciplinaire est actuellement composée de :

- deux travailleurs sociaux,
- deux Ergothérapeutes,
- une Secrétaire Médico-Sociale,
- une Responsable de Service.

Des améliorations se poursuivent dans le but de veiller à ne pas augmenter les délais de traitement des dossiers, parfois très longs et toujours trop longs pour les personnes en demande.

L'équipe s'organise pour faire face à des difficultés liées aux situations de précarité ou d'isolement à domicile, aux difficultés pour les personnes de faire réaliser les devis ou les tests de fauteuils roulants électriques.

Les temps d'échange avec la MDPH sont fréquents et se poursuivent afin d'harmoniser les pratiques d'évaluation entre équipes conventionnées et de s'ajuster aux dernières évolutions réglementaires.

## **E. SAMSAH**

Le service propose un accompagnement global et une coordination du parcours pour la personne en situation de handicap, mais également son entourage familial proche.

Il s'agit, entre autres, de soutenir la personne, en fonction de son projet, de son rythme et de ses capacités, pour tous les domaines de la vie quotidienne : coordination des soins, démarches administratives, vie professionnelle, vie sociale, ...

Par ailleurs, le SAMSAH a également pour mission de prévenir une éventuelle situation de rupture ou d'y pallier si celle-ci se présente.

Le SAMSAH a débuté son activité le 16 septembre 2013.

Il est autorisé pour 18 places pour une file active d'un maximum de 54 personnes.

L'équipe pluridisciplinaire est actuellement composée de :

- deux Conseillères en Économie Sociale et Familiale,
- un Accompagnant Éducatif et Social,
- deux Ergothérapeutes,
- deux Infirmières,
- une Psychologue,
- une Secrétaire Médico-Sociale,
- une Responsable de Service.

Un Médecin vient compléter l'équipe. Il dispose d'une compétence en Médecine Physique et de Réadaptation (MPR) et d'une connaissance approfondie du secteur médico social.

En effet, le Centre Propara a mis à disposition, par convention de partenariat, un médecin de son équipe médicale.

52 personnes ont été accompagnées en 2024.

A noter que l'admission des nouveaux bénéficiaires en 2024 fait apparaître l'existence d'une coordination renforcée avec les acteurs du territoire tels que l'AFM Téléthon, le SAMSAH FAF-LR, le CCAS de Prades le Lez, le PCPE de l'Hérault, le service de Neurologie du CHU Gui de Chauliac, les MASP ainsi qu'au sein du GIHP avec l'Accueil de jour de Sète.

La participation du SAMSAH à la Communauté 360 est effectuée par des permanences et réunions hebdomadaires impliquant une travailleuse sociale du SAMSAH. C'est une activité qui contribue fortement à notre engagement de partenariat sur le territoire, nécessaire à l'efficacité de nos accompagnements.

## **F. SAVS**

Le service propose un accompagnement global et une coordination du parcours pour la personne en situation de handicap, mais également son entourage familial proche.

Il s'agit, entre autres, de soutenir la personne, en fonction de son projet, de son rythme et de ses capacités, pour tous les domaines de la vie quotidienne : démarches administratives, vie professionnelle, vie sociale, ...

Par ailleurs, le SAVS a également pour mission de prévenir une éventuelle situation de rupture ou d'y pallier si celle-ci se présente.

Le SAVS a débuté son activité le 18 mai 2022.

Il est autorisé pour 6 places pour une file active d'un maximum de 18 personnes.

L'équipe en charge de la coordination du parcours et de l'accompagnement à la vie sociale, en lien avec la Responsable de service, est composée de :

- Une Éducatrice spécialisée : *rôle pivot*,
- Une Conseillère en Économie Sociale et Familiale : *support*,
- Une Psychologue : *support*
- Une Secrétaire.

14 personnes ont été accompagnées en 2024.

Il s'agit souvent des bénéficiaires du SAMSAH ayant résolu leurs objectifs relatifs au parcours de soin, mais souhaitant néanmoins préserver un accompagnement SAVS pour les démarches administratives et la vie sociale.

A noter que 3 bénéficiaires ont intégré le SAVS en 2024, ils proviennent tous du SAMSAH du GIHP. Ce qui porte à 71% les bénéficiaires du SAVS provenant du SAMSAH du GIHP.

Pour les 2 services SAMSAH et SAVS, l'année 2024 a été marquée par la validation du Projet de service 2023-2027, la poursuite des travaux de préparation du 1<sup>er</sup> CPOM, sans oublier la mise en place d'un comité de pilotage qualité avec la démarrage de l'auto-évaluation des pratiques débutée au dernier trimestre 2024.

Des temps de formation ont eu lieu pour accompagner les professionnels dans leur mission comme la formation « Accompagner les publics présentant des troubles psychiques, du comportement et de l'humeur », « la Nomenclature des besoins et prestations SERAFIN-PH ».

Dans la perspective de préparer l'évaluation qualité de la Haute Autorité de Santé prévue au dernier trimestre 2025, les équipes ont été formées à l'utilisation du logiciel Qualitéval et au Traitement et à la gestion des événements indésirables et événements graves.

### **Perspectives 2025**

- Poursuivre la préparation de l'évaluation qualité par la Haute autorité de santé
- Promouvoir les actions de prévention et promotion de la santé
- Fluidifier les parcours entre le SAMSAH et le SAVS
- Proposer la création de places de SAMSAH et SAVS

- Proposer la création d'une équipe mobile pour l'accompagnement des personnes ayant des troubles neuro-fonctionnels
- Formaliser notre démarche d'accompagnement intégrant la notion d'autodétermination

**G. SUIVI SOCIAL ET MEDICO SOCIAL DE L'ACCUEIL EN FAMILLE DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DE PERSONNES ÂGÉES**

Le Conseil Départemental de l'Hérault confie au SAMSAH le soin de procéder à la mission de suivi social et médico social auprès des personnes accueillies par des accueillants familiaux, agréés par le Président du Conseil Départemental.

Une Convention précise les conditions d'intervention. Elle a été de nouveau signée en 2024 pour 3 ans.

4 SAMSAH/SAVS, dont celui du GIHP, assurent le suivi des familles selon le type de handicap des personnes accueillies et leur secteur géographique (secteurs Ouest et Est). Le SAMSAH intervient sur le secteur Est.

31 personnes accueillies par ces familles ont été rencontrées au cours de l'année 2024.

Cette mission est assurée par la Conseillère en Économie Sociale et Familiale détachée de l'équipe du SAMSAH.

Les rencontres annuelles se poursuivent au Conseil départemental avec les accueillants familiaux et permettent d'évoquer les besoins en formation, le principe des visites inopinées, et d'améliorer les pratiques relatives à l'accueil des bénéficiaires.

#### 4. Vie Associative

Le GIHP Occitanie LR s'engage en faveur des personnes en situation de handicap en participant aux instances relatives aux conséquences des handicaps et notamment en matière d'accessibilité.

Le GIHP propose des animations pour ses adhérents. L'objectif du Conseil d'Administration est de permettre au plus grand nombre d'accéder à la connaissance, à l'histoire de la Région Occitanie à travers des manifestations variées qui répondent au besoin des personnes.

Ces visites culturelles, qui offrent de nouveaux horizons sont l'occasion de privilégier le lien social à travers de rencontres et d'échanges.

En **janvier** s'est déroulé le loto au Domaine de Grammont, salle mise à disposition gracieusement par la ville de Montpellier.

En **Février** : le GIHP a proposé un loto à Boujan sur Libron ; salle des fêtes mise à disposition gracieusement par la ville de Boujan sur Libron

En **avril** : il a été proposé la visite du **Musée Archéologique Eburomagus à Bram (Aude)**

En **juin et Septembre** : visite guidée de la Bambouseraie d'Anduze, avec sa variété considérable de bambous,

En **octobre** :

- Visite de la Maison de l'eau et de la Méditerranée (Le Boulou) et de la Maison Rouge
- Musée des vallées cévenoles à Saint Jean du Gard

En **Novembre** :

- Visite guidée de l'oppidum d'Enserune et du Musée de la Romanité à Nîmes

En **décembre** :

- découverte de l'exposition « Senteurs célestes, arômes du passé » sur le site Archéologique Lattara-Musée Henri Prades
- Et le Traditionnel spectacle de Noël à Mireval

En 2024, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le Conseil Départemental de l'Hérault, la MSA de l'Hérault, la ville de Montpellier, la ville de Sète, le CCAS de Castelnau-le-Lez ont reconduit leur soutien à la Vie Associative.

Parallèlement, il est important de souligner que les communes qui soutiennent l'action du GIHP (Cessenon sur Orb, Lamalou-les-Bains, Pignan, Saint Génès des Mourgues) ont également maintenu leur financement.

## 5. Accessibilité

Le GIHP Occitanie LR participe, au sein de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), à la mise en œuvre de la politique d'accessibilité en faveur des personnes à mobilité réduite (PMR), conformément à la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances et ses décrets subséquents.

A titre de rappel, plusieurs commissions organisent l'ensemble des activités liées à l'accessibilité.

- la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) : elle est dirigée par le Préfet et se décline en sous-commissions, dont la sous-commission pour l'accessibilité des personnes handicapées.
- une sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées (SCDA) en dématérialisée : elle examine les dossiers de demande de dérogation aux dispositions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées (une commission par mois). Il en découle un arrêté préfectoral de dérogation.
- trois commissions d'arrondissements : les commissions d'arrondissement de Montpellier, Béziers et Lodève. Ces commissions examinent la conformité aux règles d'accessibilité des dossiers des établissements relevant du public. Les avis simplement consultatifs sont transmis à l'autorité compétente pour qu'elle puisse délivrer l'autorisation d'urbanisme. On y ajoute la SCDAPH dans le Gard pour compléter le tableau.

Deux autres associations, dont l'APF France Handicap et l'AVH participent aux côtés du GIHP à toutes ces commissions.

En termes de bilan, l'année 2023 se caractérise par un rythme de travail quasi normal car toutes les activités programmées ont été réalisées aux dates et heures convenues. On observe ainsi des statistiques fort remarquables.

- Sur le nombre de séances des commissions départementales : un volume total de 66 séances réalisées respectivement par Montpellier (48), Lodève (7) et Béziers (11).
- Sur le nombre d'avis émis par les commissions d'arrondissement : 1 389 avis au total sont l'œuvre de Montpellier (913), Lodève (112) et Béziers (364).
- En ce qui concerne le nombre d'avis sur les dossiers instruits par la DDTM (dérogation et (Permis / Etat), on enregistre 119 dérogations pour l'ensemble des arrondissements. Et 48 Permis / Etat dont 38 pour Montpellier et 10 pour Béziers.
- Le regard est aussi porté sur le nombre de visites de réception des travaux aux fins d'en vérifier la conformité aux normes d'accessibilité des dossiers qui avaient obtenu des avis favorables sur pièces. Ici on relève 17 visites effectuées : 16 sur le site de Montpellier, aucune visite sur Lodève et une seule sur Béziers.

Globalement, avec 1 389 consultations par les commissions départementales en 2023 (1 457 en 2022), on note clairement une tendance à la hausse du nombre de dossiers traités. Les avis relatifs sont de l'ordre de 78 % favorables (87 % en 2022). Les avis défavorables

14 % (8 % en 2022) et enfin 5 % pour les dossiers reportés, chiffre en légère augmentation par rapport à l'année précédente (2 %).

Dans le Gard, les travaux réalisés dans le cadre de la SCDAPH, sont tout aussi un indicateur majeur de la pleine activité du GIHP : 627 dossiers ont été traités avec 82 % d'avis favorables lors des réunions mensuelles. Il a même fallu ajouter une autre réunion en raison du nombre élevé de demandes (plus de 60).

A l'évidence, sur le plan qualitatif les dossiers instruits en 2023 sont moins élaborés que ceux de 2022. En effet plusieurs difficultés apparaissent tant au niveau de leur constitution que sur les aspects relevant de la stricte conformité aux normes d'accessibilité.

En lien avec les objectifs opérationnels de la DDTM en 2023 et notamment la mise en place des commissions communales d'accessibilité dans le cadre des avis de conformité, le GIHP a participé aux travaux de mise en route de la Commission Communale de Castelnau-le-Lez. L'expertise du GIHP peut être d'un apport considérable pour le développement de cette commission.

Il est à noter que d'autres réunions ont eu lieu avec la ville de Montpellier mais elles n'ont pas pu, pour l'instant, déboucher sur la mise en place d'une commission. Le but visé par la DDTM est de désengorger la commission départementale sur l'arrondissement de Montpellier et de rendre plus autonomes et plus flexibles les communes qui le souhaitent.

Aussi convient-il de signaler la présence effective du GIHP à la Commission Consultative Départementale d'Accessibilité et de Sécurité (CCDSA) tenue le 25 avril 2024. Cette réunion a le mérite d'avoir précisé les nouveaux leviers pour la mise en conformité accessibilité. Il s'agit d'une évolution significative, une réponse adaptée qui fait écho aux difficultés que rencontrent les personnes en situation de handicap y compris sur leur espace de travail. Au nombre de ces leviers figurent :

- Les Bâtiments à Usage Professionnels (BUP) : il y a une évolution en cours de la réglementation sur l'accessibilité des BUP avec transfert des dispositions constructives du code du travail vers le CCH. Entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> Janvier 2025, les BUP devront progressivement être mis en accessibilité.

- Le Fonds territorial d'Accessibilité (FTA). Ce dispositif est disponible depuis le 2 novembre 2023 et prendra fin le 31 décembre 2028. C'est une subvention de 50% du coût des travaux (jusqu'à 20 000 euros maximum). L'Agenda de Service et Paiement (ASP) débloque les fonds dont une partie des dossiers sera visée par la DDTM.

Pour terminer, l'exercice 2023 a vu aussi l'implication multiforme de l'équipe accessibilité du GIHP Occitanie LR en interne dans la plupart des activités et événements organisés par la vie associative.

*(Données statistiques source DDTM 34)*

## **6. Participation aux instances et autres activités militantes**

Le GIHP Occitanie LR est présent au sein de plusieurs collectifs :

- l'**URIOPSS Occitanie**, union qui regroupe les différents organismes du secteur social et médico-social à but non lucratif. Elle est une source d'information importante et également un lieu de réflexion et de partage sur des thèmes variés comme les évolutions réglementaires, la place du bénévole, la prise en charge des personnes en situation de handicap.
- Le **Comité de Liaison et de Coordination des associations de Personnes Handicapées et malades chroniques (CLCPH)** qui regroupe 49 associations. Notre président est administrateur.
- Le GIHP est également représenté au sein d'**ACM Habitat** (office public de l'Habitat de Montpellier Méditerranée Métropole).
- Le GIHP siège à la **Commission de Retrait d'Agrément des familles d'Accueil du Département de l'Hérault**.
- Il est membre suppléant de la **CRSA Occitanie** et membre titulaire du **Conseil Territorial de Santé de l'Hérault**, en lien avec l'**Agence Régionale de la Santé (ARS)**, à la Commission d'Appels à projets médico-sociaux de l'ARS.
- Le GIHP siège à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité.
- Le GIHP était présent « Aux Associations font les Allées » de Béziers, à l'Antigone des Associations de Montpellier et au Forum des Associations de Sète. Ces manifestations permettent de garder le lien social et de saluer l'engagement associatif.

## **7. GIHP NATIONAL**

Le GIHP est un réseau d'associations affiliées au GIHP National partageant les mêmes valeurs : autonomie, libre choix en milieu ordinaire de vie.

En 2023, le GIHP National a assuré six missions d'appui conseil auprès des GIHP qui en ont fait la demande.

Au travers des groupes de travail, il a publié en avril 2023 le cahier-repère : Accompagner les situations de vie et de handicap, Tome 1 Être accompagné par des aidants professionnels.

Il intervient dans des colloques et des formations, ainsi qu'au sein du CNCPH et de divers collectifs.

Il communique avec les adhérents au moyen d'une newsletter mensuelle et recueille la parole et les suggestions des membres au cours des Journées Nationales qui se déroulent dans une région différente chaque année.

## **8. GRAPHES**

Pour l'intégration scolaire et universitaire, le GIHP agit au sein de l'association nationale Droit au Savoir et, au niveau local, dans l'association GRAPHES (Groupement Régional pour l'Accès des Personnes Handicapées à l'Enseignement Supérieur). Cette dernière association est présente au Salon de l'Étudiant pendant trois jours pour renseigner et orienter les jeunes en situation de handicap ou leurs parents.

Droit au Savoir a connu en 2023 de gros changements avec le départ de la coordinatrice et de la chargée de mission. La nouvelle coordinatrice Katia Couton Wyporek a pris ses fonctions le 7 septembre.

Les réunions de réseau permettent les échanges d'informations. Il y en a eu une le 4 juillet et une le 21 novembre pour faire le bilan de la rentrée.

Le pôle ressources pour les échanges individuels passe par des courriels et par téléphone en ligne directe : 110 situations ont ainsi été traitées.

D'autres échanges et informations se font au travers de salons.

Les principaux partenariats sont l'ONISEP et Handijeunes.

D'autre part une convention triennale a été signée avec le Ministère de l'enseignement.

## 9. Bilan financier et Compte de Résultat 2024

- ✓ Sur le plan macro-économique l'**inflation** soutenue observée sur la période 2022-2023 a enfin **ralenti**, atteignant 2 % selon les données INSEE.

Celle-ci a **lourdement impacté tous les achats**, notamment véhicules (+ 50%) avec impact direct sur la dotation aux amortissements, les contrats professionnels (maintenance, logiciels...), les honoraires, les loyers, assurance, coût de construction. Les rémunérations ont également été relevées mécaniquement par les hausses successives du SMIC (+ 1,87 % en masse en 2024 suite à + 11% en 2023 et 2022) avec incidence sur les bases conventionnelles et particulièrement pour les métiers mobilité.

De fait, nos **activités** sont **au carrefour des évolutions les plus significatives des charges**. Et la réalité des surcoûts est désormais pleinement matérialisée dans nos charges de fonctionnement.

Ces hausses de charges **interviennent** dans le **contexte de rigueur budgétaire ambiant** où le **financement public est sous forte contrainte et évolue peu** (ARS 1%, CD 3%) et souvent dans les proportions **inférieures à l'évolution des charges**.

- ✓ **Le GIHP Occitanie L-R a connu en 2024, une baisse de ses ressources, avec un recul de 1,9 %.**

Cette baisse est un élément notable après globalement dix années de croissance.

Le GIHP conclut cette année avec un **résultat comptable déficitaire**.

- Les comptes de l'exercice 2024 présentent les soldes significatifs suivants au 31 décembre :

- ✓ Total du bilan : **16 885 959,35 €**
- ✓ Total du compte de résultat (produits) : **18 552 389,98 €**
- ✓ L'arrêté des comptes fait apparaître un résultat déficitaire de **157 342,77 €**

Ce Résultat représente **0,85 % du total des produits**.

Il est à **analyser sous deux angles**, celui de la Gestion encadrée par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et celui relatif à la Gestion Libre.

- **La part du résultat des Établissements et Services Médico-sociaux** est significative dans la composition du Résultat avec un résultat **déficitaire de 507 850,10 €**.

Ce résultat déficitaire s'explique globalement par les mêmes causes qu'en 2023 :

- D'une part, un **mouvement de reprise d'excédents sur exercices antérieurs** (pour 296 K€) par le CD34 sur le SAAD et l'Accueil de Jour, en application de l'article R 314-51 du CASF. La reprise de résultat sur le SAAD permet au CD de compenser le surcoût lié à l'Avenant 43. Cette reprise **diminue de manière technique les recettes** d'exploitation et **donc crée du déficit**, de même que l'activité inférieure aux prévisions du SAAD qui a un impact sur le financement des charges fixes,

- D'autre part, des provisions pour risques (244,7 K€),
- Enfin, le sous-financement des mesures salariales SEGUR / LAFORCADE pour 14,4 K€ (ARS) et le non-financement du « SEGUR pour tous » pour 19,5 K€ (CD34),
- Une activité supérieure aux prévisions pour l'EAM (+ 16,9 K€).

Nous rappelons que les activités autorisées et régies par les dispositions du CASF n'appartiennent pas à l'Association. Le GIHP est titulaire de l'autorisation et gestionnaire d'une mission définie par ce Code.

En effet, l'ARS et le CD34 constituent des Autorités de Tarification au sens de l'article R 314-3 du CASF et déterminent l'affectation du Résultat (réserve de compensation des déficit, réserve d'investissement...).

- La **part libre du résultat** représente quant à elle un résultat **excédentaire** de **350 507,33 €**.

Le résultat de la gestion libre est principalement expliqué par **deux éléments au caractère exceptionnel** :

- Des économies budgétaires :
  - Des **différés dans la réalisation d'investissements** ou de commande avec un effet significatif sur la dotation aux amortissements (- 154,7 K€),
  - Un **écart favorable sur le carburant** estimé à 65 K€, avec un prix inférieur aux prévisions,
  - Le recours aux Centrales d'Achat,
  - Une rigueur d'engagement des dépenses dans un contexte de ressources provenant de fonds publics.
- **Des produits non prévus au Budget Révisé** :
  - Des recettes nettes sur **cessions d'actifs** notamment avec la vente de véhicules réformés (88,2 K€),

Le GIHP avait prévu de recourir à l'emprunt en 2024 pour un montant de 4 038 K€ dont 2 310 K€ en report 2023. Ce total comportait le financement du terrain de Castelnau le lez (1 380 K€), des locaux de Sète (1 412,2 K€) et de l'extension des locaux Rue Fizeau (400 K€).

**Aucun emprunt n'a finalement été contracté en 2024.**

En effet, les deux emprunts en lien avec les projets immobiliers Sète et Castelnau le lez, ont été différés. Le premier pour bénéficier de la baisse des taux intervenue en 2024.

Le second dans l'attente de l'acceptation du PPI par le CD34.

Par ailleurs, le GIHP a fait le choix, au regard des taux et des affectations de résultats antérieurs, d'auto-financer les travaux Rue Fizeau pour alléger les charges à venir.

Enfin, l'emprunt relatif aux acquisitions de véhicules a été différé également, considérant le report de certains investissements en mesures d'adaptation de sa gestion, pour contenir les évolutions de charges d'exploitation.

Dans ce contexte, **le niveau d'endettement diminue** et reste à un niveau satisfaisant à 663 K€ en baisse de 348,85 K€ par rapport à 2023, ce qui représentent 12,2 % des capitaux permanents

**La trésorerie progresse de 439,8 K€ et s'élève à 6 048 K€.**

Cette trésorerie fait écho à nos futurs **engagements de projets immobiliers** où les emprunts mais également l'**autofinancement** seront **nécessaires** pour mener à bien ces projets.

Quelques faits majeurs survenus en 2024 :

➔ **L'avancée des projets immobiliers avec :**

- la **rénovation** des locaux sur **Alès**,
- le **déménagement** tant attendu du **site de Béziers** pour des locaux plus adaptés et spacieux à **Boujan sur Libron**,
- l'**extension** du **bâtiment** du **site de Montpellier** avec bureaux, WC et salle de réunion complémentaire, permettant l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail et la création d'une aile « services supports » et d'une aile « mobilité », avec un **espace restauration et repos**, dédié pour les conducteurs soirée et week-end.

➔ **des mouvements de reprises sur fonds dédiés sur subventions**, constitués pendant le COVID, **avec impact favorable sur le résultat** (161,5 K€, dont 94,2 K€ sur le seul dispositif M3M).

➔ Le résultat du **Dispositif d'Aide et d'Accompagnement à la Mobilité** du **secteur M3M** est **équilibré** grâce à une **reprise de fonds dédiés** sur les excédents « COVID » pour un montant de **94,2 K€**. A défaut, le service était lourdement déficitaire.

Cette reprise s'inscrit dans une approche d'équilibre pluriannuelle 2023 et 2024 convenue avec la Métropole.

Toutefois, **malgré cette reprise** d'excédent, l'**impasse budgétaire** restante en 2024 a **contraint** pour équilibrer le Budget, à **supprimer 0,6 ETP poste de conducteur accompagnateur, et 1 véhicule** en exploitation.

Ces **mesures indispensables** pour équilibrer le dispositif ont eu des **répercussions sur l'offre de service et sur le nombre de refus qui a augmenté**.

**Au total, entre 2023 et 2024, l'absence d'actualisation de la subvention M3M**, dans le contexte de hausse des coûts d'environ 25 %, a conduit, pour équilibrer le budget, à la **suppression de 3,10 ETP postes conducteurs et 3 véhicules**, revenant à une offre de service en place en 2011.

Cette insuffisance du financement M3M a des **conséquences multiples et délétères** sur :

- l'**offre** de service, qui a dû être **réduite**,
- les **adhérents** qui se retrouvent confrontés à de graves **difficultés** pour obtenir un déplacement accompagné,
- la **charge de travail induite sur les équipes** planning, gestion et encadrement par la gestion de la pénurie,
- le soin apporté à la gestion de l'**insatisfaction** provoquée par l'insuffisance de financement.

## CONCLUSION

Le GIHP conclut donc cette année avec un **résultat** comptable **déficitaire de 157 342,77 €**.

Il s'agit de la **2ème année consécutive** pour laquelle un déficit est constaté, dans un contexte de fin d'inflation qui a conduit une **évolution brutale des charges, sans pour autant que les recettes évoluent dans les mêmes proportions**.

Le **bilan reste néanmoins positif** sur le plan qualitatif et fonctionnel avec la réorganisation attendue du SAAD intervenue en 2024, et des avancées notables sur les projets structurels informatiques et immobiliers.

Avec toutefois un **point noir**, la situation du dispositif d'Aide et d'Accompagnement à la **Mobilité** du **secteur M3M** et son financement.

Les **indicateurs de gestion sont néanmoins favorables** et la **situation financière** reste **saine et solide**.

Le niveau de **trésorerie** est en progression et demeure à un niveau **satisfaisant**. Il permet à l'association d'avoir une certaine **autonomie financière** notamment sur l'autofinancement.

Notre trésorerie fait écho à nos futurs engagements de projets immobiliers où les emprunts mais également l'**autofinancement seront nécessaires** pour mener à bien ces projets.

En effet, deux projets immobiliers majeurs sont nécessaires à la réalisation de nos projets d'établissement et associatifs et se dressent en priorité stratégique :

- Le site de Thau avec l'Accueil de Jour et les activités du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et d'Aide et l'Accompagnement à la Mobilité, dont la livraison est annoncé pour 2026,
- Le site de Montpellier avec l'EAM et le regroupement des activités médico-sociales pour lequel au-delà des accords de principe, reste à obtenir l'accord de financement du CD et de l'ARS.

Cette situation conduit à proposer à l'Assemblée Générale d'**affecter le résultat de la Gestion Libre en report à nouveau**, de manière à **consolider la situation financière** et accompagner le financement des **projets immobiliers**.

Enfin, pour conclure, il est aussi nécessaire de rappeler la **dépendance élevée** du GIHP **aux financements publics** dans un contexte d'économie drastique imposée dorénavant de manière structurelle par l'État aux collectivités locales et à l'ARS.

Notre maxime traditionnelle reste toujours d'actualité : la réponse adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap, notre éthique associative affirmée ainsi que nos valeurs bienveillantes, l'adaptation à un environnement en mutation dans le respect de la genèse de notre Projet Associatif, accompagné d'une gestion rigoureuse et prospective, doivent continuer à constituer le creuset du GIHP de demain.

## 10. Budget Prévisionnel 2025

➔ L'enjeu principal du Budget 2025 s'articule autour de **3 axes** :

- **Obtenir les ressources pour financer les surcoûts, liés à l'inflation**, dans un contexte de tensions sur le financement public (M3M, CD, ARS, Agglos).
- **Maintenir les équilibres de gestion** dans un contexte de :
  - structuration des hausses de charges constatées ces dernières années,
  - d'insuffisances globales des recettes,
  - et le **cas échéant, gérer les insuffisances** en contenant les dépenses via des adaptations budgétaires et notamment sur les périodes d'amortissement véhicules, ou dans le pire des cas, en opérant des réductions de moyens opérationnels, dans l'attente d'une hausse des ressources en N+1,
- Composer avec des difficultés de recrutement pour **obtenir le niveau d'embauche** nécessaire aux accompagnements et **améliorer la fidélisation du personnel**.

L'un des enjeux 2025 est aussi de maintenir l'ensemble des activités dans un contexte de processus de relance de consultations et de concurrence.

➔ Le Budget Révisé 2025 s'inscrit dans la reconduction des activités du budget 2024.

▸ **Le Budget révisé 2025 présente un solde général équilibré. Il s'établit à 20 112 900 euros.**

▸ Les Budgets Médico-Sociaux sont présentés avec un résultat à l'équilibre. Toutefois, les Autorités de Tarification et de Contrôle Médico-Sociales utilisent, et ce d'autant plus en ces périodes de contraintes budgétaires, le mécanisme de reprise sur excédents antérieurs prévu par le CASF (article R 314-51). Ainsi, le Conseil Départemental a opéré sur la Tarification 2025 du SAAD une reprise de résultat excédentaire antérieur pour un montant de 258,5 K€. Ces reprises ont une incidence sur le résultat par minoration des recettes d'exploitation et surtout une incidence sur la trésorerie.

▸ Noter le même mécanisme de reprise par les collectivités des secteurs de Thau, la Domitienne et Lunel, avec des reprises de fonds dédiés pour un montant de 77,4 K€ avec impact favorable d'équilibre qui s'inscrit dans la tendance de fond de reprises des « subventions non utilisées pendant le COVID ».

➔ Le **contexte** du Budget Révisé 2025 est marqué par la **situation économique post-inflation**.

▸ De manière générale **l'évolution favorable de l'inflation est confirmée**, après une hausse d'environ 2% en 2024, puisque les **prévisions** de la Banque de France annoncent une hausse de l'inflation de **2% en 2025**.

Pour autant, **le ralentissement de l'inflation n'emportera pas de reflux**.

En effet, l'impact des **hausses** liées à l'inflation **sur les postes de charges** est **désormais structurée** sans possibilité de retour en arrière.

**Certains postes** de charges sont **en baisse**, le carburant et l'électricité, mais le contexte géopolitique peut influencer rapidement sur leurs cours.

**Néanmoins, les hausses continuent** toujours. Avec en particulier des surcoûts assurance véhicules en lien avec les évolutions du marché, la mutuelle obligatoire, les prestations de services avec notamment la systématisation des logiciels hébergés dans le Cloud plus onéreuse, et le prix d'achat des véhicules toujours en progression dans un marché perturbé aussi par la réglementation européenne relative à la taxation CO2.

De **nouvelles charges** doivent être assumées, l'obligation de déchets sur le secteur de M3M suite à l'arrêt de la collecte et le coût relatif à la démarche d'Evaluation pour les Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) programmée en 2025.

- **Parallèlement, les ressources** de l'Association évoluent de manière différenciée, par secteurs métiers mais **sont marquées souvent par « l'inertie » des financements publics** avec des conséquences sur la capacité du GIHP à assumer les surcoûts. Ainsi les **Taux Directeurs Médico-Sociaux** sont **notoirement insuffisants** et situés entre 0,5 et 1% pour le CD et l'ARS. Par ailleurs, le **financement** du dispositif LAFORCADE et **SEGUR reste à obtenir pour sa totalité**, quitte à devoir engager des **recours** gracieux ou contentieux.

Les ressources en marchés publics et Transport Etablissements évoluent selon des index cohérents. au regard des charges. Toutefois, les ESMS en convention Transport sont contraints eux-mêmes par des taux directeurs Médico-Sociaux insuffisants. Les **subventions** sont globalement en **progression, parfois de manière remarquable** (Perpignan Méditerranée Métropole + 17%) **pour soutenir l'évolution des coûts du GIHP.**

Rappelons à ce niveau que les activités Mobilité ont été au coeur de l'évolution des coûts avec une augmentation des charges d'environ 25 % sur 4 ans, à activité identique.

Dans ce contexte, la hausse du montant de la participation Mobilité prévue en 2024 a pu être différée à janvier 2025 pour répartir l'impact de l'évolution des coûts.

➡ Le Budget Révisé 2025 est aussi **caractérisé par 5 points** particuliers :

- La **continuité** dans le **déploiement** des crédits obtenus dans le cadre de la **Dotation Qualité du SAAD**
- **L'avancée des projets immobiliers** avec :
  - pour Sète : obtention du permis de construire avec un démarrage des travaux prévus en septembre,
  - pour Castelnau le lez : un projet affecté par la crise puisque le soutien à l'investissement annoncé en 2022 à 1 500 K€ par l'ARS a été ramené à 610 K€ en 2024.  
Néanmoins, un engagement du CD à financer le projet alors même que le Département connaît des difficultés budgétaires. Un nouveau PPI est en cours d'élaboration avec enfin une acceptation attendue prochainement, après de multiples échanges.
- **De nouveaux projets immobiliers** avec :
  - pour **Perpignan (Toulouges)** : avec l'opportunité d'acheter le local actuel pour s'affranchir des évolutions loyer,

- pour **Nîmes** : avec l'opportunité d'acheter un local sur site actuel alors que le bail actuel arrive à son terme.

Une **réduction d'emplois** prévisionnelle de **3,9 ETP**, en CDI, en lien principalement avec la réductions des moyens opérationnels sur le **dispositif M3M** du fait du **gel** de la **subvention** pour la 4ème année consécutive.

En effet, le Budget 2025 est encore une fois marqué par la **situation** particulière du **dispositif Mobilité** du secteur de **M3M**.

**Terrible** situation du dispositif confronté à :

- un **gel** du montant de la **subvention** pour la **4ème année** consécutive,
- la subvention allouée pour 2025 est égale au montant de la subvention 2021,
- le nécessaire **recalage des moyens** du service aux ressources, avec la nouvelle **suppression de 2 ETP poste conducteur, 1 ETP planificateur, et 1 véhicule** en exploitation **pour pouvoir équilibrer le budget**,
- parallèlement, le recalage à la baisse de l'activité transport pour motif médical après la forte progression post-COVID conduit à un recalage budgétaire avec le gel d'1 poste conducteur-accompagnateur.

Des **répercussions subies par les adhérents confrontés** à un **niveau de refus très élevé, sans précédent** dans la vie du service. Des répercussions subies également **par les équipes**, engagées mais **accablées** par cette situation **sans solution à court terme**. Des répercussions en contradiction avec avec notre engagement associatif à proposer un service de qualité, et désormais sans disposer des moyens financiers suffisants pour pouvoir répondre aux demandes.

Le montant de la subvention est passé de 1 200 K€ en 2015 à 1 374,8 K€ en 2025.

L'**actualisation** de la subvention (\*\*) au regard de l'inflation est de 1,8 % sur cette **période de 10 ans. Soit moins de 0,2 % par an.**

Année	2015	2016	2017	2018	2019 (**)	2020	2021 (**)	2022	2023	2024	2025
Montant (K€)	1200	1200	1200	1200	1350	1350	1374,8	1374,8	1374,8	1374,8	1374,8
% évolution		0,0%	0,0%	0,0%	12,5%	0,0%	1,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Le gel de la subvention sur la période 2021- 2025 a contraint à la suppression des moyens opérationnels en renfort obtenus en 2019.

Et au-delà, puisque l'effectif conducteurs a été ramené à un niveau inférieur à 2011.

• **Evolution comparée des financements sur du moyen terme** (période de 5 ans, 2020 - 2025)

- **M3M** : + 1,8 %
- Moyenne des **autres collectivités** en subventions : + 21,4 %
- (Agglomérations Alès, Béziers, Perpignan ; valeur 2024 pour Béziers)
- Moyenne des collectivités en **marchés publics** : + 25,3 %

Cette comparaison est édifiante. Elle **illustre** le **décalage** de l'évolution du **financement M3M par rapport aux autres collectivités** qui ont suivi globalement l'évolution des charges d'exploitation. Elle met en évidence le **retard pris par M3M** sur l'évolution de son soutien à l'activité mobilité du GIHP.

La **solution** ne peut passer que par une **évolution majeure du financement** alloué par M3M.

Le **GIHP fait au mieux**, avec les moyens qui sont mis à sa disposition. Mais cela n'est **pas satisfaisant**.

### LES INVESTISSEMENTS

➔ Le montant total du Budget d'Investissements 2025 s'élève à **4 179,4 K€**, dont :

- **1 059,6 K€** prévus en 2024 en **report** sur 2025,
- **2 917,2 K€** relatifs au **renouvellement** d'équipements,
- **202,6 K€** relatifs au développement de services (**immobilier**).

➔ Principales caractéristiques :

- Acquisition de **97 véhicules** :
  - **80** en **renouvellement**,
  - **17** en report,
- **Achèvement des travaux d'extension Rue Fizeau**
- **Réhabilitation des locaux Rue Fizeau** pour 128,4 K€ (réfection étanchéité, isolation, chauffage/climatisation, VMC, réseau informatique, faux plafonds, et peinture intérieure).
- **Acquisition de locaux** :
  - **Perpignan** (Toulouges): 102,6 K€
  - **Nîmes** : 100 K€

➔ Le Budget Révisé 2025 prévoit le **recours à l'emprunt** pour un montant total de **5 030,2 K€** :

- 1 902,6 K€ concernant 2025 (dont 1 740 K€ pour des financements véhicules et 60 K€ pour un projet transport et 102,6 K€ pour l'acquisition des locaux de Perpignan)
- 3 127,6 K€ en report 2023/2024 (dont les projets immobiliers Sète et terrain Castelnau pour 2 792,2 K€ et 335 K€ pour des financements véhicules)

### CONCLUSION

Les équilibres économiques prévisionnels sont préservés pour 2025.

Néanmoins, le **GIHP souffre d'une évolution des ressources inférieure à l'évolution des dépenses**. Ce constat est valable pour l'ensemble du **monde associatif** alimenté pour la majeure partie par un financement public.

Le GIHP est **confronté** sur certaines activités à un « **effet ciseau** », annoncé l'an passé, et qui nous contraint désormais à devoir **gérer les insuffisances de financement en ajustant** les moyens opérationnels aux ressources.

Cette situation **appelle à une vigilance particulière** sur l'évolution du financement public (État, Collectivités) et l'adaptation de nos moyens.

Dans ce contexte de tension budgétaire, la transformation structurelle nécessaire de ses organisations, tant sur le plan patrimonial que fonctionnel et numérique, pour s'adapter à un environnement qui évolue se poursuit.

Un des enjeux est la **situation du dispositif M3M** pour lequel le GIHP est un acteur historique et reconnu, mais dont son image de qualité est aujourd'hui pénalisée par une situation qui est indépendante de sa technicité à faire et de sa volonté.

**Nous appelons à ce sujet à un renfort du financement M3M** pour remettre en place les moyens matériels qui ont dû être supprimés en raison des contraintes financières trop importantes et **redonner une fluidité au service** en réponse aux besoins des adhérents.

Doté de moyens humains et matériels nécessaires à son action, le GIHP pourra continuer sa mission avec efficacité, disponibilité, bienveillance et toujours autant d'engagement.

## 11. Rapport d'Orientation 2025

Après les différents rapports que nous vous avons exposés, voici le dernier.

Nos orientations reposent sur notre volonté de faire progresser constamment les différents services de l'association.

En 2025, afin de faciliter les conditions de travail et l'accueil des bénéficiaires de l'Accueil de Jour, de l'Aide à Domicile et de l'Aide à la Mobilité, le projet immobilier devrait considérablement avancer.

Nous envisageons d'acquérir le local du dispositif d'Aide et d'Accompagnement à la Mobilité de la Métropole de Perpignan Méditerranée situé à Toulouges, que nous occupés actuellement. D'autant que le propriétaire souhaite le vendre et qu'il répond totalement à nos besoins.

Nous prévoyons d'acheter un local pour l'Antenne de Nîmes.

Nous allons réaliser des travaux sur le site de Montpellier, permettant de disposer d'un espace aménagé dédié aux repas, confortable et convivial et qui contribue à améliorer la Qualité de Vie au Travail de chacun des permanents.

Le dispositif d'Aide et d'Accompagnement à la Mobilité de la Métropole de Montpellier est toujours insuffisamment financé malgré tous nos efforts mis en œuvre, et qui à ce jour, demeure sans réponse favorable. Ce qui conduit à une forte dégradation de celui-ci. Je voudrais que cette situation qui n'a que trop duré touche à sa fin prochainement pour que nous puissions répondre pleinement aux demandes de transport !

Aujourd'hui, un des sujets les plus préoccupants pour le monde associatif, est l'engagement et la relève des bénévoles. Il semble que ce « désengagement » est dû à plusieurs facteurs :

- Beaucoup de personnes jonglent entre vie professionnelle et vie personnelle. Entre les loisirs, les réseaux sociaux, les activités personnelles et culturelles, il y a aujourd'hui beaucoup plus de concurrence pour le temps libre qu'auparavant. Cela laisse peu de temps pour le bénévolat, surtout si ce n'est pas flexible. En effet, le bénévolat traditionnel demandait souvent un engagement régulier, parfois sur plusieurs années.
- Les nouvelles générations veulent souvent voir un impact concret et immédiat de leur engagement. Elles recherchent aussi des expériences enrichissantes, parfois proches du développement personnel ou professionnel.
- La COVID-19 a modifié nos habitudes dans la mesure où durant cette période nous étions reclus mettant un arrêt net à nos activités personnelles.

Si j'ai souhaité intégrer ce point dans le rapport d'orientation c'est pour attirer votre attention sur la nécessité de trouver des solutions pour palier ce problème de bénévolat, parce qu'une association sans bénévoles, n'est pas une association mais une entreprise et tout ceci concerne l'avenir de nos associations. Nous devons attirer les bénévoles et les fidéliser, cela demande du temps et de l'énergie. Nous devons tirer le meilleur parti de nos contacts pour trouver les bonnes personnes et nous assurer que nous avons mis en place les meilleurs outils de soutien pour que leur expérience parmi nous soit positive, réussie et qu'ils restent !

Comme je le réitère chaque année nous devons offrir les meilleurs services pour améliorer notre vie au quotidien !

Comme ce vieux proverbe africain le dit : *Seul, on va plus vite. Ensemble, on va plus loin.*

Merci pour votre écoute et attention !